

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune de St-Paul publié en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 443
2	Produit des impositions directes/population	571
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 597
4	Dépenses d'équipement brut/population	487
5	Encours de dette/population	1 115
6	DGF/population	108
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	62,80%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,20%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,50%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	69,80%

Le Maire informe par ailleurs ses administrés que les budgets primitifs 2023 :

- de la commune
- des pompes funèbres

Sont consultables à l'hôtel de Ville (Direction Financière).